

# RPYC PORT D'ANTOING

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

N° d'entreprise et TVA n° BE0410.495.387

Avenue du Lac, 44

B-7640 PERONNES LEZ ANTOING

FACTURE N°

COTISATION 2025

.001	Sympathisant <b>sans</b> licence FFYB 50€ (1)	50 €	
.001	Sympathisant ou Coéquipier <b>avec</b> licence FFYB 60€ (2)	60 €	

Coordonnées <b>2ème</b> membre ou <b>famille</b> (à préciser)
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal:
Localité
Date naissance :
Téléphone :
e-mail :

Coordonnées <b>1er</b> membre ou <b>famille</b> (à préciser)
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal:
Localité
Date naissance :
Téléphone :
e-mail :

.001	DROIT D'ENTREE CABINIER (droit unique d'inscription) (3)	150 €	
------	--	-------	--

Réservé RPYC		COTISATIONS MEMBRES PRATIQUANTS avec affiliation FFYB/voile et LMB/moteurs)				
70...	.004	Cabinier voile			180 €	
N° ponton	.004	<b>Famille</b> cabinier 20€/personne suppl. identifiée comme <b>famille</b> ci-dessus			? x 20 €	
	.005	Cabinier moteur avec licence LMB (supplément 20€ pour licence FFYB)			180 € + 20 € ?	
	.002	Dériveur personne de 14 ans et plus			100 €	
N° compteur	.002	Dériveur enfant de moins de 14 ans			60 €	
	.006	Planche à voile			60 €	
<b>Montant de la cotisation (4) :</b>					<b>0 €</b>	
<b>N° parking</b>		<b>SUPPLEMENTS (TVA 21 %)</b>	<b>HTVA</b>	<b>TVA</b>		<b>TVAC</b>
	.015	Parking dériveur sous carport	132,23 €	27,77 €	160 €	
	.015	Parking dériveur			130 €	
<b>N° licence</b>	.015	Parking cabinier (remorque) ou hivernage	165,29 €	34,71 €	200 €	
<b>LMB</b>	.015	Parking cabinier sans ponton (max 2 ans)	247,93 €	52,07 €	300 €	
	.016	Pontons : longueur totale du bateau x 40 €/m.	0,00	0,00	? x 40 €	
	.018	Compteur électrique	49,59 €	10,41 €	60 €	
<b>Montant des suppléments (5) :</b>					<b>0 €</b>	
<b>N° affiliation</b>						
<b>FFYB</b>						
<b>TOTAL A PAYER (1+2+3+4+5) =</b>					<b>0 €</b>	

Montant à verser au plus tôt sur le compte IBAN BE65 0680 6502 6096 BIC GKCCBEBB du Royal Péronnes Yacht Club.

Remarques : La FFYB (Fédération Francophone du Yachting Belge) couvre ses affiliés en assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels. La LMB (Ligue Motonautique Belge) ouvre le droit à une assurance complémentaire individuelle accidents.

Le RPYC respecte la vie privée de chacun de ses membres et ne divulgue les renseignements repris sur cette fiche qu'à la FFYB et/ou à la LMB.

Le ( La ) soussigné( e ) déclare avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ainsi que du Règlement d'exploitation du Port d'Antoing sur le site du RPYC, avoir lu leurs différents articles et déclare s'engager à s'y conformer.

Date de paiement

Signature du membre

Signature du trésorier